

Clôture d'une plainte multiple concernant une infraction présumée de la Lituanie aux règles de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail

Numéro de référence: CHAP(2022)00390

La présente communication des services de la Commission concerne la plainte multiple relative à une infraction présumée de la Lituanie à l'article 6, paragraphe 5, de la directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail¹.

Étant donné qu'aucun nouvel élément de preuve ou argument nouveau n'a été avancé par les plaignants à la suite de la publication de l'évaluation des services de la Commission le 5 avril 2022 sur le site web de la Commission, l'affaire sera classée à la date de publication de la présente communication pour les raisons exposées dans la communication des services de la Commission concernant la pré-clôture de cette plainte, disponible sur le site web Europa à l'adresse ci-dessous, sous le titre «Informations sur la pré-clôture d'une plainte multiple concernant une infraction présumée de la Lituanie aux règles de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail — CHAP (2022) 00390»:

https://ec.europa.eu/info/how-make-complaint-eu-level/joining-similar-complaints/decisions-multiple-complaints_fr

¹ JO L 183 du 29.6.1989, p. 1.